

(N^o. 28^c.)

COURRIER UNIVERSEL.

(VERITATI SACRUM.)

Du 9 FLOREAL , an 4 de la République Française. (JEUDI , 28 AVRIL , 1796 , v. s.)

Lettre de Thomas - Payne sur l'état critique des finances d'Angleterre. — Résolution concernant l'ensoufflement des matières d'or et d'argent. — Arrêt du conseil des 500 , concernant la manière dont les communes pourvoient à leurs subsistances.

A V I S

Nos Abonnés n'ont pas ignoré les motifs qui nous ont forcés de changer , à différentes époques , le titre de notre journal : ces motifs ne subsistant plus , nous reprenons le titre primitif de COURRIER UNIVERSEL.

Si l'on pouvoit ressusciter les morts , qu'avec plaisir nous ajouterions à ce titre le nom du citoyen HUSSON ! Ou reconnoitra les anciennes lettres du titre de ce journal ; si nous avons adopté les beaux Caractères de *Baskerville* , c'est pour satisfaire une partie de nos Abonnés qui se plaignoient de la finesse de ceux de *Pournier*.

Le prix de ce Journal , rendu franc de port , est de 750 l. en assignats , ou de 9 liv. en numéraire , pour trois mois.

NOUVELLES DIVERSES.

S U I S S E.

ZURICH , le 16 Avril.

Il paroît que l'on va prendre la résolution de placer un corps de troupes dans le canton de Bâle , dans la vue de faire respecter la neutralité ; le Corps Helvétique paroît peu content des reproches que lui a fait l'ambassadeur Barthélemy , au nom de la république française ; et il prendra les mesures les plus fermes pour que la neutralité soit respectée par toutes les puissances belligérentes.

LAUSANNE , le 12 Avril.

Il y a ici des Français de toute opinion ; quelques-uns sont à pot et à rot chez madame de Staël , on y joue la comédie , on y danse ; cette maison est le rendez-vous banal des plaisirs et des folies de tous les genres.

HEIDELBERG , le 15 Avril.

L'archiduc est arrivé à Mayence , tout est prêt pour la revue générale de l'armée ; la trêve va finir ; adieu les bruits de paix : l'armée autri-

chienne est superbe , la cavalerie est de la plus grande beauté , et la tenue de la plus grande propreté

ARMÉE D'ITALIE.

Le général en chef de l'armée d'Italie , au directoire exécutif.

Au quartier général , à Carcare , le 27 germinal , an 4.

Je vous ai rendu compte , citoyens directeurs , des deux victoires que notre armée a remportées sur les armées autrichiennes et sardes combinées ; j'ai à vous rendre compte aujourd'hui des opérations de l'armée pendant la journée du 26. c'est-à-dire , du combat de Dégo , de celui de Saint-Jean , de la bataille de Montezemo , et de ma jonction avec la division du général Serturier , que j'avois laissée pour garder le Tanaro et la vallée d'Onelle.

La droite de l'armée , fatiguée du combat de la veille , qui avoit fini fort tard , toute entière livrée à la sécurité de la victoire , se laissa enlever , à la pointe du jour , le village de Dégo par sept mille Autrichiens qui vinrent l'attaquer avec la plus grande audace. (Beaulieu , espérant réparer ses échecs , rassembla ces 7000 hommes , l'élite de son armée , pour tenter ce coup de désespoir.) La générale battit bientôt à l'aile droite , et immédiatement après au quartier général. Le général Massena , dès l'instant qu'il eut rallié une partie de ses troupes , commença l'attaque ; nos troupes furent repoussées par trois fois différentes. Quand j'arrivai , je trouvai le général Cause , ralliant la 99^e demi-brigade , chargeant les ennemis , et prêt à les atteindre à la bayonnette , lorsqu'il tomba blessé à mort. La manière dont il s'étoit conduit la veille , sa conduite intrépide au moment de sa mort , l'ont fait vivement regretter du soldat. La première chose qu'il me demanda lorsqu'il me vit , fut : *Dégo est-il pris ?* Il étoit deux heures après midi , et rien n'étoit encore décidé ; déjà je faisais former en colonne la 3^e demi-brigade , commandée par le général de brigade Victor , lorsque l'adjutant-général Laucès rallia la 5^e demi-brigade d'infanterie légère et se précipita , à sa tête , sur la gauche de l'attaque : un instant ses troupes chancelèrent , mais il les décida par son intrépidité.

Ce brave officier à son tour , pendant le combat , une épaulette emportée par une balle ; il s'est , depuis la guerre , distingué par son activité , son courage et ses connoissances. Je vous demande pour lui la place de général de brigade , vacante par la mort du général Cause.

La cavalerie acheva la déroute et recueillit grand nombre de prisonniers. L'on évalue la perte des ennemis à deux mille hommes, dont 1400 prisonniers. Nous avons perdu le chef de brigade Rondeau, surnommé le brave, et le chef de brigade Dupuis.

L'adjudant-général Vignolle, sous-chef de l'état-major, et le citoyen Murat, mon aide-de-camp, chef de brigade, ont beaucoup contribué au succès de cette journée.

D'un autre côté, le général Rusca s'est emparé de la position intéressante de Saint-Jean, qui domine la vallée de la Bormida; il a pris deux pièces de canon et fait cent prisonniers.

Le général de division Serrurier s'est emparé des hauteurs de Batisolo, de Bagnasco et de Ponta-Nocetto; il a fait soixante-un prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-colonel. Le général Angéreau a occupé les redoutes de Montezemo, que l'ennemi a évacuées à son approche; il a par-là ouvert nos communications avec la vallée de Tanaro, et la division du général Serrurier.

Il m'est impossible de vous envoyer les traits de courage et les noms de ceux qui se sont spécialement distingués; dès le moment que nous serons moins en mouvement, et que les différens généraux auront envoyé leur relation à l'état-major, je m'empresurai de vous en faire part.

Signé BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du commissaire du directoire exécutif près l'armée d'Italie, au citoyen Carnot.

A Millesimo, le 27 germinal, an 4.

Je vous écris ces deux lignes pour vous apprendre que l'armée piémontaise a évacué le camp retranché de Ceva, ainsi que la ville. Nos troupes y sont maintenant. Ils ont seulement laissé cinq à six cents hommes dans le fort, qui ne fera pas une longue résistance.

Sommation faite au lieutenant-général Provera.

Vous êtes cerné de tous côtés, Monsieur, votre résistance occasionneroit qu'un versement de sang, sans aucun espoir. Si, dans un quart d'heure, vous ne vous rendez, je ne ferai grâce à aucun de vous.

Réponse du général Provera.

Mon intention est de me défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Capitulation.

Le général Provera et le corps qu'il commande, défilèrent vers Careure, quartier général de l'armée française, avec les honneurs de la guerre; ils mirent les armes bas après avoir défilé.

Accepté, avec restriction que les officiers seront maîtres de se rendre, sur leur parole, et jusqu'à ce qu'ils soient échangés, chez eux.

Conforme à l'original,

L'Aide-de-camp du Général en chef,

Signé JUNOT.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

BRUXELLES, le 30 germinal.

Les divisions de troupes françaises commandées par les généraux Championnet, Bernadotte, Moreau et Moreau, ont totalement passé la Moselle depuis peu de jours, et fait un mouvement sur le Hundsrück, où ces troupes sont actuellement postées. Cette partie de l'armée de Sambre et Meuse a reçu, depuis le commencement de ce mois, 15,000 hommes de renfort, et 10,000 chevaux, tant pour la remonte de la cavalerie que pour l'artillerie et les charrois.

L'on ne cesse de travailler à la ligne défensive formée sur la rive gauche du Rhin, laquelle commence à Baccharach, et va jusqu'au-delà de Co-

blentz, reprend ensuite à l'embouchure de la Moselle, et se continue jusqu'aux frontières de la république. La ville de Trèves et les villages environnans fournissent, chaque jour, 4,000 pionniers pour ces travaux.

Du côté du Bas Rhin, les préparatifs ne sont pas moins imposans. Le général de division LeFebvre a fait avancer un gros corps de troupes vers la Wupper, en même temps que plusieurs demi-brigades d'infanterie ont été postées sur la rive droite du Rhin, depuis Dusseldorf jusqu'à Mulheim.

PARIS, le 8 floréal.

On dit qu'un membre du directoire, Laréveillère-Lépaux, est sur le point de donner sa démission. On se donne point les motifs de cette démarche; il paroît qu'elle a pour cause la faiblesse de sa santé. On ajoute que la majorité des deux conseils, a déjà, pour le remplacer, jeté les yeux sur un représentant également respecté, le vigilant Camus, qui réunit, au titre de prisonnier de l'ennemi, celui bien précieux, de n'avoir jamais fléchi devant Robespierre.

Jean-Jacques AYMÉ, député au corps législatif, au rédacteur.

Paris, le 8 floréal, de l'an quatre de la république.

Citoyen, quelque mépris que m'inspirent les calomnies et les calomnieurs, je me vois encore obligé de vous demander une place, dans votre journal, pour répondre à une nouvelle indignité de Poultier. Moins affecté du démenti que je lui donnai dans le commencement du mois dernier, sur ce qu'il avoit osé avancer, qu'on avoit trouvé sur l'Estang et ses compagnons, des lettres de Charette, de Puyssaye et de Job Aymé; (c'est moi qu'il vouloit désigner, en me donnant ce patron, dont j'ai bien besoin d'avoir la patience) qu'enhardi par la promesse que je lui fis de ne point le citer devant les tribunaux, attendu que l'écrivain de calomnieur, que je lui aurois juridiquement fait attacher, n'auroit rien ajouté sur son compte à l'opinion publique. Il vient de faire insérer dans l'Ami des Lois, qu'il avoit en main la preuve d'un plan infernal de contre-révolution, qui embrassoit les départemens de la Drôme, Vaucluse, l'Ardeche, l'Aveyron, la Lozère, la Haute-Loire et Lyon; dont le but étoit d'égorger les patriotes et le petit nombre de soldats qui se trouvoit dans l'intérieur: qu'il y avoit des points convenus pour donner des signaux, destructeurs de républicains; que huit communes avoient arboré l'étendard de la révolte, que leurs cris étoient vive le roi, la religion et Job Aymé, que le tocsin sonnoit dans ces contrées, que l'assassinat, le pillage et tous les désordres s'y commettoient sans obstacles; que les auteurs de ces trames criminelles étoient dans Montelimart, qu'ils m'écrivoient tous les jours, que je les encourageois, et que je n'avois resté à Paris, que pour

les affaires de la contre-révolution; enfin, que la Haute-Loire avoit aussi ses agens à Paris, et qu'ils étoient tous les jours dans les bureaux de la police, appuyés par Pierres.

(la suite à demain),

V A R I É T É S.

Fréron à Louvet.

J'ai émigré de Marseille droit à Paris, mon cher Louvet; c'est-à-dire, que je suis arrivé hier, après avoir mis dans la poche de mon gilet quatre millions en numéraire, et déposé les faisceaux de mon consulat. Je trouve sur mon passage une armée de journalistes qui, fidèles échos d'Isnard et de Jourdan, répètent et délayent jusqu'à satiété leurs mensonges et leurs calomnies. Je ferai justice des uns et des autres. Je dirai, sans amertume et sans esprit de parti, la vérité sur la situation politique des départemens du Midi; je la dégagerai des livrées dont elle a été affublée par les factions. A l'égard d'Isnard, il me sera facile de faire évaporer dans les airs le gaz de son éloquence de ballon. Le public impartial et juste connoitra toutes mes opérations; je n'en désavoue aucune; elles ont contribué à sauver le Midi, à faire cesser les assassinats; à rallier les patriotes au gouvernement constitutionnel. Après avoir terrassé la calomnie, je pourrai à mon tour développer dans toute son horreur, le système de sang et de proscriptions que de très-humains représentans ont mis pendant quinze mois à l'ordre du jour dans ces malheureuses contrées. Je nommerai les bourreaux en titre; je compterai les victimes, je fouillerai les charniers qu'ils y ont été établis, j'ouvrirai les larges fosses qu'ils y ont creusées, et je ferai parler contre eux les ossemens accusateurs.

Salut et fraternité.

Signé, FRÉRON.

Au style de cette lettre, on s'aperçoit facilement que Fréron arrive d'un pays chaud où sa tête a été frappée de quelque coup de soleil; pour détruire, par les contraires, les effets de la température, il seroit à propos, je crois, de le mettre quelque temps à l'ombre, seulement jusqu'à ce qu'il ait fait évaporer dans les airs le gaz de l'éloquence de ballon d'Isnard, et fait parler les ossemens accusateurs.

La discussion qui devoit avoir lieu sur les clubs paroît oubliée; puisse-t-elle l'être à jamais! Cette question rameneroit dans le corps législatif des dissensions qui, en réveillant les passions individuelles, ne peuvent qu'alarmer la tranquillité publique. D'ailleurs, la constitution se prononce, à cet égard, d'une manière si positive, qu'il me paroît impossible d'allier la sévérité des dispositions qui y sont relatives avec l'existence politique, qu'on paroissoit vouloir donner aux

sociétés populaires. Mais si l'on rapproche les circonstances, on verra qu'en traitant une pareille question, le parti jacobin n'avoit d'autre but que d'électriser les têtes, et d'accroître la fermentation dont ils avoient besoin pour exécuter d'autres projets.

Supplément à la Séance d'hier.

Les commis-greffiers et autres employés subalternes au tribunal de cassation, demandent que le conseil examine s'ils sont compris dans la loi du 4 ventôse, et s'ils ne doivent pas recevoir un traitement autre que celui fixé par cette loi.

BEFFROY: Je demande l'ordre du jour sur cette pétition, parce que les commis-greffiers du tribunal de cassation sont compris dans la loi générale.

Isnard demande le renvoi à une commission, afin qu'elle examine s'il ne conviendrait pas d'accorder aux commis-greffiers du tribunal de cassation un traitement proportionné à celui des juges.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des dépenses.

Pérez (du Gers) expose que le général Basnel, tué à la tête de sa colonne, dans la mémorable journée de Millésime, appartenoit à une famille riche en vertus et en patriotisme, mais disgraciée du côté de la fortune. Il demande que le corps législatif accorde une pension à ses parens.

On observe qu'il existe des lois à ce sujet; en conséquence on réclame le renvoi au directoire exécutif. Cette proposition est adoptée.

Duplantier demande que le conseil renvoie à la commission des finances un projet qu'il présente, tendant à faire émettre des bons en faveur des citoyens définitivement rayés sur les listes d'émigrés, et auxquels les biens n'ont pas encore été restitués.

Dauchi annonce que la commission des finances s'occupe de cet objet, qui, du reste, lui paroît très-difficile.

Sur la proposition de Lecointe, le conseil écarte, par la question préalable, la proposition de Duplantier.

Bailléul fait un rapport sur la pétition des veuve Gorsas, Carra Valazé, etc. Le rapporteur considérant que les citoyens Valazé, Péton, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, etc. membres de la convention, sont du nombre des représentans qui, après avoir coopéré à établir la liberté, et à fonder la république, sont scellés de leur sang, et sont morts victimes de leur dévouement à la patrie, et de leur respect pour les droits de la nation;

Considérant que par leur mort leurs femmes et leurs enfans sont privés de leurs secours, et réduits à l'indigence, propose un projet tendant à accorder des secours à leurs veuves et à leurs enfans. Ce projet est adopté.

GUYOMARD: Vous avez nommé depuis longtemps une commission pour vous faire un rapport

sur le rétablissement du bulletin de correspondance. Jamais mesure ne fut plus pressante, aujourd'hui comme au 13 vendémiaire, on cherche à pervertir l'opinion publique. C'est à vous à raviver l'esprit public sans lequel le meilleur plan de finances se réduit à rien. N'oubliez pas que la proscription des citoyens entraîne celle des républicains. Messieurs les émigrés rentrés et messieurs les prêtres sèment par-tout les principes de la contre-révolution. Il faut éclairer le peuple contre ces monstres féroces, avides de sang humain. Je demande que la commission fasse son rapport demain.

DOULCET : Je demande à parler contre la proposition de Guyomard.

Le président : L'ordre du jour appelle un rapport sur les moyens de raviver l'esprit public ; peut-être remplira-t-il les vues de Guyomard ?

Dauberménil présente le rapport sur les institutions sociales, et sur la célébration des victoires qui immortalisent nos armées.

Le conseil en ordonne l'impression, ainsi que d'un projet présenté sur le même sujet par Savary.

Il propose de célébrer le 30 floréal prochain, dans toute la république, une fête qui sera appelée la fête de la Victoire, et d'en écarter les jeunes gens de la première requisition, qui se seront soustraits à la loi.

Le directoire demande de nouveaux fonds pour le ministre de l'intérieur.

Renvoyé à la commission des dépenses.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de CRASSOUS.

Séance du 8 floréal.

Un secrétaire donne lecture de la correspondance ; parmi les pièces qu'elle contient, on remarque une lettre de Thomas Payne, qui fait hommage au conseil d'un ouvrage sur la décadence du système des finances en Angleterre, lequel a été traduit en français par le représentant Lanthénas.

Sur la proposition de Defermont, le conseil ordonne que l'ouvrage traduit, sera imprimé et distribué aux membres du conseil.

Pelet (de la Lozère), organe d'une commission particulière, fait adopter avec urgence une résolution qui porte que la loi du 23 brumaire, an 2, relative à l'enfouissement des matières d'or, d'argent, bijoux et autres effets précieux, est rapportée.

Cette loi défendoit ces enfouissements, sous peine de confiscation.

Une commission avoit été chargée d'examiner

si l'on ne pourroit pas substituer aux emprunts volontaires des moyens plus économiques de pourvoir à la subsistance des communes ; sur le rapport de la commission, le conseil déclare qu'il y a lieu à délibérer sur cette question, et lève l'ajournement prononcé sur divers messages, portant demandes d'emprunt par les communes.

Le directoire avoit demandé dans un message une somme de quatre millions pour être employés en encouragement des manufactures de soie, chanvre, lin et coton. Au nom de la commission, chargée de l'examen de ce message, Coupé (de l'Oise) propose d'accorder cette somme.

Son rapport et son projet seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de LECŒUTEUX.

Séance du 8 floréal.

Le président annonce que Thomas Payne fait hommage au conseil d'un ouvrage intitulé *Décadence et chute du système des finances d'Angleterre*.

A cet ouvrage étoit joint une lettre de l'auteur, dont le conseil a ordonné l'impression, ainsi que le dépôt de l'ouvrage aux archives. (*A demain l'extrait de cette lettre*).

Barbé Marbois, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution relative au jugement des prises maritimes.

La commission a trouvé que cette résolution présente beaucoup d'objection. Nos consuls français n'ont, dans les pays étrangers, aucune juridiction : ce seroit partager les attributs les plus essentiels de la souveraineté des peuples, que de s'arroger chez eux un droit de juridiction qui ne peut être exercé qu'en vertu des traités.

La résolution ne peut donc être considérée que comme un code préliminaire, auquel il faudra ajouter des développemens pour régler la conduite de nos consuls, sans blesser la souveraineté des nations étrangères. Mais on doit l'adopter provisoirement ; car il faut nous hâter de porter le désordre et le trouble dans les opérations commerciales d'un peuple orgueilleux de son opulence, envieux de celle des autres nations ; qui voudroit voir l'Océan desséché jusques dans ses abîmes, plutôt que d'en partager les fruits avec les autres habitans du globe : ses assurances absorbent pour lui, toute espèce de bénéfice ; il est dévoré de la soif de l'or et des richesses : coupons-lui tous les canaux qui pourroient le désaltérer.

Le conseil approuve la résolution, et ordonne l'impression du rapport.

BIYERLÉ (pour la Société Littéraire),

Propriétaire et Éditeur.